

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

SGB FINANCE

Société Anonyme au capital 6 054 250 €.
Siège social : 69, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Baroeul.
422 518 746 R.C.S. Lille Métropole
Code NAF 6491 Z.

A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2015

I. — Bilan

Actif	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)		
A vue	18.861	5.295
A terme	2.048	27.885
Créances sur la clientèle (note 2)		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	139.691	112.435
Comptes ordinaires débiteurs		
Affacturage		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille		
Crédit Bail et location avec option d'achat (note 3)	541.746	522.264
Parts dans les entreprises liées (note 4)	7	4.007
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 5)	14.480	13.060
Comptes de régularisation (note 6)	10.888	10.435
Total de l'actif	727.721	695.381
Hors bilan	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés (note 16)		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	42.483	34.136
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	433	433

Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Passif	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit (note 7)		
A vue	351	1.894
A terme	475.810	442.442
Comptes créditeurs de la clientèle (note 8)		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	978	498
A terme	221	
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 9)	14.603	23.225
Comptes de régularisation (note 10)	188.155	181.780
Provisions (note 11)	7.257	7.314
Dettes subordonnées (note 12)	7.512	7.519
Provisions réglementées (note 13)		
Subventions d'investissement		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capital souscrit (note 31)	6.054	6.054
Primes d'émission (note 31)		
Réserves (note 31)	6.254	6.254
Ecart de réévaluation (note 31)		
Report à nouveau (note 31)	16.416	-24.963
Résultat de l'exercice (note 31)	4.110	43.364
Total du passif	727.721	695.381

Hors bilan	31/12/2015	31/12/2014
Engagements reçus (note 16)		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	10.000	10.000
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	11.062	6.764
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		
Engagements de financement		

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés (note 17)	5.887	5.683
- Intérêts et charges assimilées (note 19)	11.651	13.161
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (note 18)	157.113	156.640
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (note 20)	142.334	140.423
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits) (note 21)	1.651	1.783
- Commissions (charges) (note 21)	3.428	3.349
+/- Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	78	84
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	949	1.137
- Autres charges d'exploitation bancaire (note 23)	47	47
Produit net bancaire	8.218	8.347
- Charges générales d'exploitation (note 24)	5.687	5.533
- Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	2.531	2.814
- Coût du risque (note 25)	161	293
Résultat d'exploitation	2.370	2.521
+/- Gain ou pertes sur actifs immobilisés	2.577	
Résultat courant avant impôt	4.947	2.521
+/- Impôt sur les bénéfices (note 26)	-837	-9.789
+/- Dotations/risques de FRBG et provisions réglementées (note 13)		50.632
Résultat net	4.110	43.364

III. — Annexes aux comptes sociaux.**1. — Principes, règles et méthodes comptables.**

Méthodes comptables. — Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation applicable aux Etablissements de Crédit.

Les états financiers ont été établis conformément au règlement 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de participation et participations dans les entreprises liées. — Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminée en prenant en compte la quote-part d'actif net, les perspectives de rentabilité et les perspectives commerciales. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Réserve latente. — La réserve latente représente la différence entre l'encours financier et la valeur nette comptable du bien traduisant le décalage de l'appréciation dans le temps des résultats sur contrats de LOA et crédit-bail. Cette réserve latente est comptabilisée sous forme de dépréciation en minoration des actifs d'immobilisations louées.

En conformité avec l'article 39 quinquies I du CGI, la société peut comptabiliser en franchise d'impôt une provision pour réserve latente négative déterminée opération par opération.

L'excédent du total des réserves latentes négatives calculé ligne à ligne, sur le total de la réserve latente nette calculée globalement, peut être comptabilisé en provisions réglementées.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société ne comptabilise plus de provision réglementée pour réserve latente négative.

Crédit Bail et location avec option d'achat. — Les immobilisations mises en location sont enregistrées hors taxes à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire et selon les durées suivantes par catégories :

— Bateaux : 8 ans

— Maison habitation légère : 5 ans

Les loyers payés ou dus par la clientèle sont linéarisés sur toute la durée du contrat de location, conformément à l'article 38-2 bis du Code Général des Impôts

Créances douteuses ou litigieuses. — Les créances douteuses et douteuses compromises sont valorisées par actualisation des flux.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les échéances impayées, le capital restant dû des dossiers de financement présentant des impayés non régularisés depuis plus de 3 mois, et le cas échéant les indemnités de résiliation contentieuse. Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France entraîne systématiquement l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû.

La restructuration d'un dossier avec des échéances impayées en recouvrement amiable entraîne l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû à compter du 01/01/2014.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et qu'il n'existe plus de soldes impayés.

En application du règlement CRC 2002-03, les créances douteuses compromises sont identifiées au sein de nos créances douteuses et litigieuses, sur base d'attributs particuliers.

Par ailleurs, les créances de type protocoles sont maintenues en créances douteuses et litigieuses et dépréciées de façon statistique au travers de la provision des affaires dont elles sont originées.

Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte. — Elles sont calculées en fonction de la perte estimée probable, selon un mode de détermination statistique pour l'activité Retail, et un mode de détermination individuel pour les créances retail significatives et l'activité floor-plan.

Lorsque la mise en œuvre des opérations de recouvrement ne permet pas de solder une créance client, cette dernière est passée en perte.

Provisions. — Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Indemnités de départ en retraite. — En matière de retraite, les engagements sont uniquement constitués d'indemnités de départ dont les montants sont déterminés en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, du turnover, d'un effet de revalorisation et d'actualisation et, selon un barème plus favorable que les dispositions de la Convention Collective de l'ASF.

La société a opté pour un rapprochement avec les dispositions de la norme IAS19 révisée conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Coût d'acquisition des dossiers de financement. — Le coût d'acquisition des dossiers de financement est constitué d'une part, des commissions payées aux prescripteurs et d'autre part, des frais de dossier facturés à la clientèle.

Les commissions payées aux prescripteurs et les frais de dossier sont étalées sur la durée probable des contrats soit 30 mois pour les dossiers de financement auto, 48 mois pour les dossiers de financement bateau et 60 mois pour les dossiers de rachat de prêts.

Au bilan, les coûts d'acquisition relatifs à l'activité Crédit sont intégrés à l'encours du crédit concerné. Ceux relatifs à la location sont intégrés aux immobilisations louées.

2. — Faits marquants de l'exercice.

Fusion SGB Finance Italia. — Le 1^{er} octobre 2015, la société SGB Finance Italia a été absorbée par la société SGB Finance. Les actifs et passifs ont été repris dans les comptes de SGB Finance pour leur valeur comptable.

3. — Notes sur le bilan.

Note 1. — Créances sur les établissements de crédit.

	2015	2014
A vue :		
Comptes courants bancaires	3.682	1.530
Dont réseau SG	3.674	1.482
Prêt moins d'un an	15.179	3.765
Total	18.861	5.295
A terme :		
Prêts	2.000	27.460
Intérêts courus	48	425
Total	2.048	27.885

Note 2. — Créances sur la clientèle.

	2015	2014
Autres concours à la clientèle		
Crédits à la clientèle	133.657	106.902
Propositions financées et à financer	142	406
Intérêts courus	261	242

Créances prescripteurs	33	7
Total	134.093	107.557
Créances brutes douteuses ou litigieuses	8.223	7.645
Dont non compromis	6.198	5.361
Dont compromis	2.025	2.284
Dépréciations sur créances	-3.030	-3.220
Dont non compromis	-1.550	-1.436
Dont compromis	-1.480	-1.784
Créances nettes	5.193	4.425
Coût d'acquisition des dossiers de financement	405	453
Total	139.691	112.435

Note 3. — Crédit bail et location avec option d'achat.

	2015	2014
Immobilisations nettes louées	532.156	513.397
Dont valeurs brutes	1.045.710	957.288
Dont amortissements	-513.554	-443.891
Immobilisations en cours	0	0
Créances brutes	15.533	15.830
Dont non compromis	2.498	5.716
Dont compromis	13.035	10.114
Dépréciations	-8.565	-8.787
Dont non compromis	-790	-1.827
Dont compromis	-7.775	-6.960
Coût d'acquisition des dossiers	2.622	1.824
Total	541.746	522.264

— Passage à l'encours financier :

	2015	2014
Immobilisations louées	532.156	513.397
Réserve latente	43.156	35.401
Compte de régularisation financiers (*)	-182.342	-178.031
Encours financier	392.970	370.767

(*) Il s'agit pour l'essentiel des loyers constatés d'avance (voir note 10).

— Mouvements sur les immobilisations brutes louées :

Parc au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Parc au 31/12/2015
957.288	228.846	140.424	1.045.710

Note 4. — Participations dans les entreprises liées.

	2015	2014
SGB Finance Italia Spa	0	4.000
SGB Finance na	7	7
Total	7	4.007

Note 5. — Autres actifs.

	2015	2014
--	------	------

Créances Fiscales et Sociales	3.500	17
TVA à recevoir	10.637	12.184
Fournisseurs avances et acomptes	237	729
Clients débiteurs	13	113
Divers	93	17
Total	14.480	13.060

Note 6. — Comptes de régularisation actif.

	2015	2014
Redevances de souscription	2.319	2.139
Produits à recevoir linéarisation des loyers	8.351	8.092
Autres produits à recevoir	130	138
Charges constatées d'avance	7	7
Stock d'imprimés	8	8
Divers	73	51
Total	10.888	10.435

Note 7. — Dettes envers les établissements de crédit.

	2015	2014
A vue :		
Intérêts courus	2	2
Emprunts	0	1.891
Compte courant bancaire	349	1
Total	351	1.894
A terme :		
Emprunts	470.569	436.317
Dont réseau SG	470.569	436.317
Intérêts courus	5.241	6.125
Total	475.810	442.442

Note 8. — Comptes créditeurs de la clientèle.

	2015	2014
Soldes créditeurs des dossiers en attente de remboursement	953	455
Dépôts clients	25	43
Comptes créditeurs à terme	221	0
Total	1.199	498

Note 9. — Autres passifs.

	2015	2014
Dépôts de garantie reçus	10.558	9.913
Fournisseurs groupe	229	175
TVA à reverser	2.719	3.059
Fournisseurs	3	109
Dettes Fiscales et sociales	1.037	9.915
Organismes sociaux	57	54
Total	14.603	23.225

Note 10. — Comptes de régularisation passif.

	2015	2014
Loyers constatés d'avance	185.890	179.781
Charges à payer	1.539	1.520
Impôts et taxes à payer	1	61
Dettes congés payés et charges sociales	262	233
Salaires et charges à payer	129	126
Divers	334	59
Total	188.155	181.780

Note 11. — Provisions.

	2015	2014
Provisions pour engagement de retraite et médaille du travail	160	155
Provisions litiges	4.729	5.843
Provisions pour risques administratifs	1.316	1.316
Provisions pour risques sur engagements par signature	1.052	0
Total	7.257	7.314

Note 12. — Dettes subordonnées.

(En EUR)

	Emission	Echéance	2015	2014
Emprunts subordonnés auprès de CGL Euribor 6 mois constaté 2 jours ouvrés avant le 21 février et le 21 Août de chaque année + 0.40 (a)	2 007	2 017	7.500.000	7.500.000
Total			7.500.000	7.500.000
Intérêts courus			12.247	19.174

(a) Le prêteur accepte que l'emprunteur ne soit obligé de le payer en capital et intérêts qu'après paiement de tous les autres créanciers ou après consignation des sommes nécessaires à cet effet.

Le prêteur accepte expressément d'être traité pari passu avec les autres créanciers subordonnés, s'il en existe, que leur créance soit née antérieurement ou postérieurement à la conclusion du présent contrat.

Note 13. — Provisions réglementées.

La provision réglementée est constituée par la somme des réserves latentes négatives, calcul réalisé dossier par dossier, en excédent de la réserve latente nette.

Compte tenu de leur caractère optionnel, les provisions règlementées ont été reprises en intégralité au cours de l'exercice 2014 soit un montant de 50.632 KEUR.

Note 14. — Information sur les postes concernant les entreprises liées.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Actif :		
Comptes courants bancaires	3.674	1.482
Prêts à vue	15.179	3.765
Prêts à terme	2.000	27.460
Intérêts courus	47	425
Clients groupe	2.319	2.139
Passif :		
Comptes courants bancaires	1	1
Emprunts à vue	0	1.891
Emprunts à terme	470.569	436.317
Intérêts courus	5.243	6.128
Emprunts subordonné	7.500	7.500

Intérêts courus sur Emprunts subordonné	12	19
Compte courant groupe CGI	0	1
Fournisseurs groupe	229	175
Divers	12	12
Résultat :		
Produits financiers	589	968
Charges financières	11.645	13.161

Note 15. — Emplois et ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2015				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Emplois :					
Comptes courants bancaires et prêts (1)	20.861				20.861
Crédits à la clientèle (1)	11.332	52.185	47.724	22.558	133.799
Créances sur la clientèle (2)	12.161				12.161
Créances prescripteurs FLP	32				32
Location avec option d'achat (3)	16.344	62.900	220.413	93.313	392.970
Total	60.730	115.085	268.137	115.871	559.826
Ressources :					
Comptes courants bancaires et emprunts (1)	46.050	104.386	241.213	79.269	470.918
Dépôts de garantie des dossiers LOA	135	639	6.441	3.268	10.483
Billets à ordre négociables					
Bons sociétés financières					
Emprunts obligataires					
Emprunts subordonnés (1)			7.500		7.500
Comptes à terme CAT	130	91			221
Total	46.315	105.116	255.154	82.537	489.122

(1) hors intérêts courus

(2) créances nettes, activités crédit et leasing

(3) encours financiers hors dépôts de garanties (Cf- Ressources)

4. — Note sur les éléments de hors bilan
(En milliers d'euros.)

Note 16. — Engagements.

Engagements donnés	2015	2014
Engagement de financement (1)	42.483	34.136
Engagements de garantie	433	433
Total	42.916	34.569

Engagements reçus	2015	2014
Lignes de sécurité (2)	10.000	10.000
Engagements de garantie	11.062	6.764
Total	21.062	16.764

(1) Les engagements donnés en faveur de la clientèle concernent les accords de financement pour l'activité Floor Plan, accordés chaque année aux concessionnaires en partenariat avec les marques.

(2) CGL garantit à SGB Finance une ligne de sécurité de 10 MEUR.

5. — Notes sur le compte de résultat.

Note 17. — Intérêts et produits assimilés.

Sur opérations avec Ets. De Crédit	2015	2014
Comptes et prêts	589	968
Total	589	968

Sur opérations avec la clientèle	2015	2014
Intérêts échus	5.504	5.046
Intérêts et pénalités	110	109
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-316	-440
Total	5.298	4.715
Total général	5.887	5.683

Note 18. — Produits sur opérations de crédit bail et assimilés.

	2015	2014
Loyers afférents à l'exercice	157.210	154.728
Intérêts, pénalités et autres produits	543	636
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-924	-699
Indemnités de résiliation	284	1.975
Total	157.113	156.640

Note 19. — Intérêts et charges assimilés.

	2015	2014
Opérations avec Ets. De Crédit		
Sur comptes et emprunts	11.476	13.039
Dettes subordonnées	39	57
Intérêts / commissions d'engagement	55	49
Engagements de garantie reçus	81	16
Total	11.651	13.161

Note 20. — Charges sur opérations de crédit bail et assimilées.

	2015	2014
Dotations aux amortissements	123.870	120.545
Moins value de cessions des immobilisations louées	18.464	19.878
Total	142.334	140.423

Note 21. — Commissions.

Les produits correspondent aux rétrocessions de commissions accordées par les Compagnies d'Assurance suite aux placements d'assurance pour les dossiers de la clientèle.
Les charges correspondent aux commissions liées aux accords de marques, aux coûts de prise en charge d'assurance ainsi qu'aux commissions sur opérations bancaires.

	2015	2014
Commissions accords de marques	628	561
Coût de prise en charge assurance LOA plaisance	2.745	2.727
Commissions diverses	55	61
Total	3.428	3.349

Note 22. — Autres produits d'exploitation bancaire.

	2015	2014
Produits - Chantiers partenaires	430	501
Autres produits	490	608
Refacturation SPBI	29	28
Total	949	1.137

Note 23. — Autres charges d'exploitation bancaire

	2015	2014
Dotations commissions	0	47
Dommages intérêts clients	47	0
Total	47	47

Note 24. — Charges générales d'exploitation.

	2015	2014
Frais de personnel		
Rémunérations	698	681
Charges sociales et Fiscales	316	330
Total	1.014	1.011
Autres frais administratifs		
Impôts et taxes	291	222
Autres frais divers de gestion	2.281	2.162
Convention générale SGB Finance/CGL	2.101	2.138
Total	4.673	4.522
Total général	5.687	5.533

L'information sur les honoraires des Commissaires aux Comptes n'est pas donnée, car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Société Générale.

Note 25. — Coût du risque.

Les montants repris sous cette rubrique correspondent aux dotations pour dépréciation nettes des reprises enregistrées sur les créances impayées, les créances douteuses ou litigieuses, les créances irrécouvrables ainsi que sur les VNC contentieuses. La désactualisation est intégrée dans le coût du risque.

Note 26. — Impôt.

SGB FINANCE est directement passible de l'impôt sur les sociétés. Le résultat fiscal de l'exercice en cours ressort à 2.3 MEUR et l'impôt sur les sociétés à 0.8 MEUR; La dette latente d'impôts différés non constatée au titre des différences temporaires s'élève à 0.5 MEUR.

6. — Autres informations.**Note 27. — Consolidation.**

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la SOCIETE GENERALE, via le palier de consolidation de CGL - Compagnie Générale de Location d'Equipements, intégrée dans la Société Générale. La société est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe BENETEAU.

Note 28. — Effectif.

L'effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice 2015 est de 11 personnes.

Note 29. — Rémunération des dirigeants.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes n'est pas communiqué dans la mesure où cette mention reviendrait à donner une information individuelle.

Note 30. — Ventilation des actions composant le capital social au 31 décembre 2015.

Associés	Nombre d'actions	Nominal de l'action en euros	Droit de Vote
Dont CGL	202.469	15,25	Simple
Dont BENETEAU	194.531	15,25	Simple

Total du nombre d'actions	397.000	15,25
---------------------------	---------	-------

Le capital social, totalement libéré, s'élève à 6 054 250 euros au 31 décembre 2015.

Note 31. — Variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Distribution dividendes	Capitaux propres au 31 décembre 2015
Capital souscrit	6.054				6.054
Prime d'émission et de fusion	0				0
Réserves	6.254				6.254
Ecart de réévaluation					
Report à nouveau	-24.963	41.379			16.416
Résultat	43.364	-41 379	4.110	-1.985	4.110
Total	30.709	0	4.110	0	32.834

Note 32. — Transactions entre parties liées.

Il n'existe pas de transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Note 33. — Evénements postérieurs à la clôture.

Aucun événement significatif, susceptible d'influencer les comptes arrêtés au 31 décembre 2015, n'est intervenu jusqu'à la date du conseil de surveillance d'arrêté des comptes.

Note 34. — Activités en devise.

Les activités réalisées en devise GBP représentent une contrevaieur de 32.57 M€ sur un total bilan de 727.72 M€.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société SGB Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques ou collectives à l'actif et au passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 03 mai 2016

Les Commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés :
Charlotte Vandeputte ;

Ernst et Young Audit:
Luc Valverde.

V. — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

— Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. — En application de l'article L.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CGL, actionnaire de votre société :

Nature et objet : Lettre de confort de CGL pour la prise en charge des risques fiscaux éventuels de SGB Finance. — Au terme de cette lettre de confort, la société CGL, en sa qualité d'actionnaire de votre société SGB Finance, s'engage à prendre en charge les risques fiscaux de sa filiale dans l'éventualité où ces derniers se traduiraient par des pertes pour la filiale et pour la partie qui ne serait pas prise en charge par les autres actionnaires.

Modalités. — Cette convention se poursuit postérieurement à son approbation par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2005 et n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 03 mai 2016

Les commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés :
Charlotte Vandeputte ;

Ernst et Young Audit:
Luc Valverde.

B. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est établi en vertu des dispositions de l'article L.232-1 du Code du Commerce.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes édictés par le règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par les règlements nos 92-05 du 17 juillet 1992, 93-06 du 21 décembre 1993, 94-03, 94-05 du 8 décembre 1994 du Comité de la réglementation bancaire, nos 99-04 du 23 juin 1999, 99-07 du 24 novembre 1999, 00-031 modifié du 4 juillet 2000, no 2004-16 du 23 novembre 2004, no 2007-05 du 14 décembre 2007 et 2009-06 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable et par l'arrêté du 3 septembre 2001, il est tenu à la disposition du public au siège social de la société- 69 avenue de Flandre- 59700 MARCQ EN BAROEUL- RHJ/JUR/FRA.

1602949